

	<p align="center">Compte-rendu de la réunion du mercredi 17/12/2013 à l'Union Locale de Carpentras (Région PACA)</p>
---	---

Le 17 décembre les enseignants de St Maximin (l'un des 4 établissements Paca de la région) rencontrent Pierre Houssais.

Ordre du jour demandé par les participants : les obligations de service (OS).

St Maximin, vous connaissez ce nom, c'est en effet l'un des trois établissements qui, en juin dernier, a reçu la visite des inspecteurs mandatés par la DGER pour faire le point sur l'application des textes et le fonctionnement en matière d'OS. Ces inspections ont fait l'objet de rapports dont évidemment le contenu nous est refusé. Mon petit doigt me dit que si la Fep s'était trompée, on se serait fait un plaisir de brandir les constatations émanant de ces rapports...

En 2012/ 2013, les textes n'étaient pas respectés à St Maximin : 4 classes non comptabilisées par Sibl'e qui ponctionnent la DGH et viennent alourdir la sous dotation, pas d'heure de première chaire, ni de majoration, 4 h rémunérées/an de concertation par prof, des enseignants qui n'avaient jamais vu une Annexe 2 pour la bonne raison qu'on ne leur avait jamais demandé de la signer et encore moins donné une copie.

On pouvait, cependant, espérer une amélioration après l'inspection et la NS du 22 juillet 2013.

Mais, naïfs que nous sommes ! Ici le droit n'est pas respecté ! Il se fabrique, se cuisine à la sauce maison, celle qui permettra au mieux de favoriser les élèves, bien sûr, mais à travers eux, l'établissement, et l'on se demande si les premiers ne sont pas le prétexte du second.

L'Etat nous supprime des postes ? Quelle importance ? Nous continuons à recruter tout en imposant « le bénévolat forcé » aux enseignants !

Résultat : en 2013/2014, toujours pas d'heure de première chaire ni de majoration, des classes surchargées au-delà de 45 élèves donc logiquement et entièrement dédoublées mais sans moyens supplémentaires (rappelons que Sibl'e ne calcule les besoins pédagogiques que jusqu'à 32 élèves) et, véritable provocation, les 4 h de concertation ont été divisées par deux !!!

Seule amélioration : les enseignants ont pu signer leur annexe 2.... Mais bien sûr, rien à voir avec l'annexe 2 type de la DGER, non, ici on relooke aussi les documents administratifs : les parties 1 et 2 sont absentes et pour simplifier la tâche de l'Administration régionale, au cas où elle se mettrait en devoir de suivre les injonctions de la DGER, les heures de SCA sont éparpillées au milieu des heures référentiels !!! Et, pour faire bonne mesure : à quoi bon une adéquation entre les heures rémunérées et les heures travaillées ? 728 heures sont ainsi payées à des enseignants mais non identifiées sur leurs fiches de poste. Pour d'autres, au contraire, presque 300 heures sont travaillées mais non rémunérées !!! (Dixit les annexes 2 des enseignants que nous avons pu consulter à la DRAAF)

Pour le coup, c'est le chef du SRFD qui doit être opérant.... Enfin on l'espère ! Inutile de préciser que nous nous employons à lui ouvrir les yeux.

Marie Pierre Arnaud